

N° d'entrée client :

Par :

## MANDAT DE VENTE

Je

soussigné.....

Adresse

.....

Tel

.....mail.....

requiers expressément l'Opérateur de vente volontaire la **SAS COPAGES AUCTION, COMMISSAIRE PRISEUR VOLONTAIRE** : Patricia CASINI-VITALIS déclaration 064-2015

-mail : [casinivitalis@orange.fr](mailto:casinivitalis@orange.fr) 4 rue de Sèze 75009 PARIS Tél : 01.40.06.91.57 - Fax : 01.53.34.03.59 aux fins de procéder à la vente aux enchères publiques à l'HÔTEL DROUOT

ou à l'HÔTEL DROUOT Montmartre des meubles et objets mobiliers m'appartenant, dont je peux expliquer la provenance, délivrés par le transporteur de mon choix, à mes frais, et ne faisant l'objet d'aucune saisie, procédure collective indivision ou séquestre.

Je l'autorise, à cet effet, à fractionner ou à réunir les lots d'objets, ou à se faire assister, au mieux de mes intérêts, par un expert dont les honoraires vont de 3 à 7% du montant de la vente selon la spécialité.

Je sais que le produit de la vente sera réglé par virement ou par chèque à ma demande sans que ce règlement puisse avoir lieu avant réception du crédit bancaire des acheteurs et que le règlement des objets

vendus sera fait dans les deux mois qui suivent la vente par virement ou par chèque.

J'autorise la Maison de vente aux enchères COPAGES AUCTION à remettre en vente les objets faute de paiement par l'acquéreur et renonce à me prévaloir de l'éventuel bénéfice de

l'article 53 (§2) de la loi n°91-650 du 9/07/91 du Code de Procédure Civile (nouveau) j'assume en tant que de besoin mes obligations de mandant conformément aux articles 1998 et 1999 du Code Civil, et l'autorise à annuler la vente en cas de réclamation fondée.

Je suis informé que si je retirais l'objet confié avant la vente je supporterai les frais d'expert, les frais de vente de publicité et de manutention engagés pour celle-ci et je m'exposerai au versement

des frais de retraits évalués à 3 % du montant estimé. Je sais qu'aucun prix de réserve inférieur à 300€ après accord préalable ne sera admis.

Je suis informé de ce que mes objets mobiliers n'ayant pas atteint leur prix de réserve seront passés deux fois sans frais supplémentaires, à la troisième présentation et en tout état de cause un an après la date de dépôt, les biens non réclamés seront vendus sans réserve de prix.

**Note spéciale** : Pour les lots vendus plus de 5000€ à l'enchère j'ai vu avec le commissaire-priseur les conditions d'application du paiement des droits forfaitaires de 6,5% au titre de la plus-value et 10,5% sur les métaux précieux. Ainsi que pour les conditions d'application du droit de suite et de la protection sociale des artistes.

